cpnef animation

La formation professionnelle dans la branche Animation

27 ans au service
des salarié·e·s
et des entreprises

La CPNEF Animation : **rétrospective**

Depuis la signature de la Convention collective de l'Animation en 1988, les partenaires sociaux ont toujours mis les enjeux de la formation professionnelle au-dessus des querelles partisanes, facilitant notamment **la mise en place de la Commission paritaire nationale emploi et formation (CPNEF) en 1992 et le choix de l'OPCA Uniformation.**

Face à l'absence de formations initiales prises en charge par l'État, les partenaires sociaux membres de la CPNEF ont estimé nécessaire d'investir, par le biais de la mutualisation des fonds de la formation professionnelle, un peu plus de 500 millions d'euros en faveur de la professionnalisation des salarié·e·s, et cela sur les 25 dernières années.

Après chacune des réformes de la formation professionnelle (1993, 2004, 2009 et 2014), la CPNEF a su adapter ses modalités de financement pour toujours mieux répondre aux intérêts des entreprises et des salarié·e·s, **selon le même principe : « faire contribuer l'entreprise selon ses moyens et financer son projet selon ses besoins. »**

Durant les 15 premières années, elle a surtout focalisé ses efforts sur la construction d'outils de financement et notamment de répartition des moyens entre chaque catégorie d'entreprise.

Lors des 10 dernières années, elle a articulé les différents dispositifs de financement existant, s'adaptant ainsi au cloisonnement accru de la mutualisation et au durcissement des règles d'éligibilité à ces dispositifs.

À l'aube d'une énième réforme de la formation, la CPNEF reste confiante dans ses capacités à préserver la solidarité au sein des entreprises et entre salarié·e·s de la branche Animation pour que la formation professionnelle reste un investissement profitable à tous.

La formation professionnelle : un enjeu majeur

La CPNEF a montré sa volonté de développer les compétences de chacun·e, y compris dans les toutes petites entreprises majoritaires dans la branche.

Ce n'est pas un hasard si la branche de l'animation a beaucoup investi le domaine de la formation professionnelle, dès les années 90, soit dès sa création.

Le choix qu'ont fait les acteur·rice·s de la branche, de consacrer à la formation professionnelle plus que la loi ne les y obligeait, repose sur une analyse partagée paritairement de la situation de l'emploi. Dans une branche jeune, où le salariat se développait depuis une vingtaine d'années et pour laquelle la formation initiale était et reste quasi inexistante, dans une branche issue d'une éducation populaire convaincue de l'importance de la formation tout au long de la vie, il était impératif de penser les parcours et les moyens pour qualifier chacun·e.

Avec Uniformation, l'OPCA de la branche Animation depuis 25 ans, nous avons su créer les outils nécessaires au départ en formation de très nombreux·seuses salarié·e·s, notamment parce que les partenaires sociaux ont acté et maintenu le fait que l'effort de formation soit au-delà du taux légal.

Simultanément, la CPNEF a su créer des certifications tout en étant attentive au risque d'une profusion parfois génératrice de confusion.

La CPNEF a montré sa volonté de développer les compétences de chacun·e, y compris dans les toutes petites entreprises majoritaires dans la branche, ainsi qu'en direction des salarié·e·s les moins qualifié·e·s. Forte de ce bilan, elle entend poursuivre son action.

Les partenaires sociaux continueront donc avec une nouvelle donne, celle inhérente au futur cadre législatif récemment voté par le Parlement. Une nouvelle organisation sera nécessaire. Nous y réfléchissons. De nouveaux modes d'actions devront être conçus. Nous y travaillons.

La détermination de tous les membres de la CPNEF reste entière sur la nécessité d'améliorer l'emploi et la qualité des projets portés par les structures grâce au développement de la formation professionnelle. ●

La Présidence de la CPNEF

Quelques **chiffres clés**

Un secteur qui recouvre un éventail d'activités, parmi lesquelles les **activités culturelles**, l'**action péri et extrascolaires**, le **développement de la vie associative**, les **activités physiques et sportives**, l'**environnement**, la **politique de la ville**, le **développement local**, l'**action citoyenne**, etc.

Animation

147 600
salarié·e·s

13 300
structures

Sport

91 500
salarié·e·s

22 700
structures

Régime général de la Sécurité sociale

160 000
salarié·e·s

450
structures

Données comparatives (sources Uniformation, données 2017)

Évolution des effectifs depuis 1999

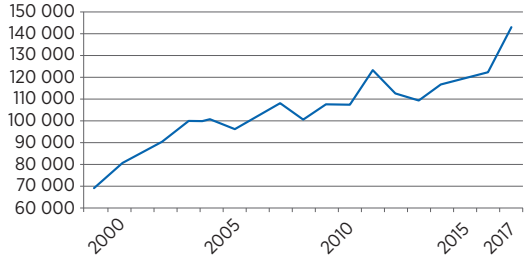

Nombre de salariés par région

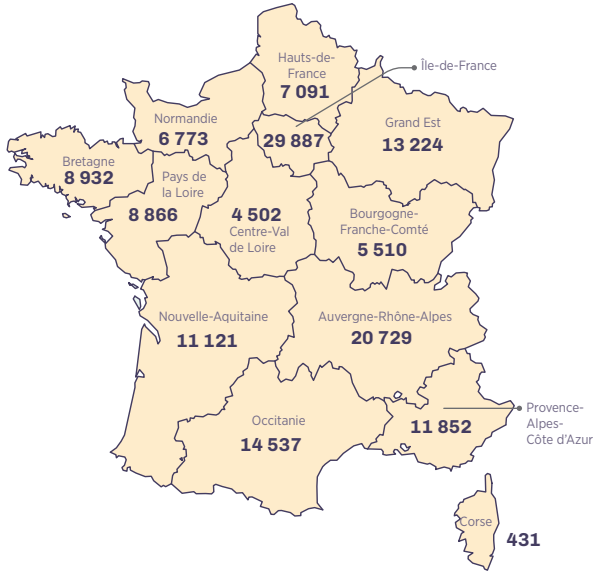

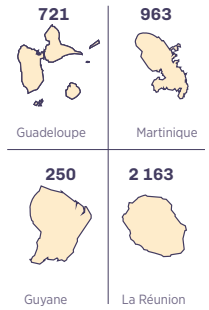

Un poids important du nombre de femmes, de jeunes et de CDI

Les femmes représentent **63 %** des effectifs.

Les moins de 30 ans représentent **27 %** de salarié·e·s contre **21 % au niveau national**.

65 % des salarié·e·s de la branche sont en CDI (y compris les temps partiels).

(sources Uniformation, données 2017)

Les actions de formation **en 2017**

La branche Animation a consacré plus de 51 millions d'euros à la formation des salarié·e·s

Répartition des montants engagés (sources Uniformation, données 2017)

18 M€ : les dispositifs légaux (plan, professionnalisation, CIF CPF...)

19 M€ : les fonds conventionnels

14 M€ : les solidarités interbranches et financements extérieurs

Une forte volonté de former les salarié·e·s issu·e·s des TPE

5 104 structures bénéficiaires dont 80 % sont des TPE

53 % des montants engagés au bénéfice des structures de moins de 11 salarié.e.s

Des montants engagés pour les formations longues (à partir de 400 heures) et certifiantes en faveur des salarié·e·s les moins qualifié·e·s (BP JEPS notamment)

61 % des formations financées sont certifiantes
dont **57 %** **sont des formations de niveaux IV ou infra IV**

- Moins 28 heures : **20 %**
- Entre 29 à 56 heures : **10 %**
- Entre 57 et 300 heures : **13 %**
- Entre 301 et 1 000 heures (BP JEPS) : **39 %**
- Plus de 1 000 heures : **19 %**

(sources Uniformation : données 2017 arrondies à l'unité supérieure)

En 2017, ce sont 26 500 salarié·e·s formé·e·s et 6 900 000 heures de formation délivrées.

Une **politique de l'emploi** en phase avec le **terrain**, une **politique de formation** orientée vers l'**alternance**

Les formations considérées comme prioritaires par la branche, reposant sur le principe de l'alternance, sont parfaitement adaptées aux dispositifs de la professionnalisation et de l'apprentissage.

Ces 25 années ont vu une importante professionnalisation des activités de la branche Animation. Cela a généré une augmentation du nombre des salarié·e·s ainsi qu'une évolution de leur statut adapté à la réalité des emplois.

C'est ainsi que la convention de l'Animation a vu naître les emplois d'animateur·rice·s en contrat à durée indéterminée intermittent ou de professeur·e·s technicien·ne·s.

La CPNEF, dans le cadre de ces évolutions, a cherché à articuler emploi et formation, ce dans des dynamiques anticipatrices. Ainsi, pour favoriser l'emploi, la CPNEF Animation s'est toujours efforcée de concevoir des formations reposant sur le principe de l'alternance. Elle a contribué à l'émergence de la filière dite Jeunesse et Sports avec la création du Brevet professionnel jeunesse éducation populaire et sport (BP JEPS), des Diplôme d'État et Diplôme d'État supérieur jeunesse, éducation populaire et sport (DE JEPS et DES JEPS), et à leur rénovation. Elle a également contribué récemment aux travaux de création du Certificat professionnel jeunesse, éducation populaire et sport (CP JEPS). **Elle a enfin créé en 2009, pour répondre au développement de l'emploi dans les temps périscolaires, le Certificat de qualification professionnelle d'animateur périscolaire**, inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et reconnu par le ministère des Sports. (CQP animateur périscolaire).

Ces diplômes, considérés comme prioritaires par la branche, sont parfaitement adaptés aux dispositifs de la professionnalisation, mais également de l'apprentissage. De ce fait, souhaitant mutualiser les réflexions d'un champ professionnel en extension, la CPNEF a soutenu l'émergence et le développement de la fédération nationale des CFA des métiers du sport, de l'animation et du tourisme créée en 2006. Elle permet ainsi de promouvoir l'apprentissage et de structurer sa mise en place sur le territoire national.

La formation professionnelle : des actions innovantes pour la qualité des projets

Au cours de ces 25 dernières années, la CPNEF Animation s'est attachée à répondre aux besoins des TPE, largement présentes dans la branche. Elle a également pallié l'absence de formation initiale des salarié·e·s animateur.rice.s et a été attentive à la formation continue des salarié·e·s ayant un bas niveau de qualification.

C'est ainsi que depuis 2008, la CPNEF Animation a installé un catalogue de formation continue.

Depuis 2008, le catalogue des formations de la branche Animation accompagne plus particulièrement les salarié·e·s des entreprises de moins de dix salarié·e·s qui ont moins facilement accès à des actions de formation. En construisant une offre de formation sur mesure et clef en mains, des salarié·e·s peuvent accéder à des actions dont la qualité est vérifiée et adaptée aux évolutions professionnelles.

Ainsi, des milliers de salarié·e·s de la branche ont bénéficié de ces modules de formation construits par les partenaires sociaux (1 663 heures de formations avec 35 modules, en 2017).

En 2017, le ministère de l'Éducation nationale a décidé de construire un bac professionnel animation, répondant à l'attente de la CPNEF d'une formation initiale certifiante de niveau IV financée par l'État. Cette certification constituera la première marche d'une filière complémentaire à celle de la de la Jeunesse et des Sports. La CPNEF est associée à l'élaboration du référentiel de ce baccalauréat, aujourd'hui en cours de finalisation. Elle y apporte sa contribution afin que les futurs diplômé·e·s puissent intervenir dans les structures de la branche.

Ces deux démarches illustrent quelques-unes des réussites de la CPNEF Animation, qui vont de pair avec l'action quotidienne de soutien au départ en formation.

uniformation

VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE + HABITAT SOCIAL + PROTECTION SOCIALE

Un **partenariat** renforcé

Les membres de la CPNEF vous adressent cette publication afin de signifier leur intention de travailler dès demain, dans des logiques partenariales renforcées avec vos services. C'est avec vous, acteur·rice majeur·e de la formation professionnelle, que nous pourrons donner un nouvel élan et une nouvelle dimension à notre action !

En effet, continuer le développement de la formation professionnelle dans la branche de l'Animation passe aujourd'hui par un partenariat renforcé. Ce partenariat doit s'inscrire dans la proximité des acteur·rice·s de terrain et simultanément dans le cadre national structurant qui s'imposera.

Nous espérons engager rapidement un travail de réflexion avec vous.

Alors, à très bientôt.

ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIÉ·E·S

Cfdt: COMMUNICATION CONSEIL CULTURE · la cgt FERC · uspaoc cgt · snepat FO la force syndicale · Union syndicale Solidaires · UNSA Libres ensemble LA MARQUE AUTONOME

ORGANISATION SYNDICALE D'EMPLOYEUR·SE·S

CNEA Conseil national des employeurs d'avenir

cpnef animation

CPNEF Animation
c/o CNEA
CS 70014
88 rue Marcel Bourdarias
94146 Alfortville cedex

contactcpnef@branche-animation.org

www.cpnefanimation.fr

Photos : © Fotolia - © iStock

www.cpromatiques.fr